L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 9 SEPTEMBRE 1880.

P. WERLEIN,

135 RUE DU CANAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

PIANOS,

$50

PIANOS,

$75.

PIANOS.

$100.

PIANOS,

$125.

PIANOS.

$150.

PIANOS,

$175.

Quelques

PIANOS,

De choix à des prix un peu plus élevés.

UN BEL ASSORTIMENT

—DE—

CHICKERING,

MATHUSHEK,

et HALE,

Et d'autres pianos de valeur. Prix et conditions de nature à complaire. Pleine garantie.

VIEUX PIANOS

PRIS EN ÉCHANGE.

ACCORD

—ET—

RÉPARATION.

ORGUES,

Mason & Hamlin, Estey et autres Fabricants.

Livres de Musique d'instruction.

INSTRUMENTS de MUSIQUE

De tous genres.

COMMERCE

—DE—

GROS

—ET DE—

DÉTAIL.

P. WERLEIN,

135......Rue du Canal......135

NOUVELLE-ORLÉANS.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 dées formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

180 - - - Esplanade - - - 180

Près Remparts.

21mai—1an D Ma J

Dr E. BURGUNDER. Dentiste,

258.........Chartres.........258

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. pièces aurification et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

190 - - - DAUPHINE - - - 19

Entre Ste-Anne et Dumaine.

19janv1880

Dr. HENRI SAUVE,

Autrefois de la Nlle-Orléans,

Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.

30 juin—3 mois.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.

mai 180—1 an

Aux réclamants français.

MME Vve JULES AUGUSTE BARQ a l'honneur d'annoncer à messieurs les réclamants français qui ont confié leurs réclamations à feu son mari, qu'elle arrive de Washington avec des informations très importantes. Il serait très urgent qu'ils vinssent tous la voir à son domicile, 115 1/2 rue Thalie, entre Constance et Annonciation, de midi à trois heures, même les dimanches. 10 août—1m MarJD

Réclamations Francaises.

LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

J. O. EUSTIS,
Commissaire des États-Unis
26 rue Carondelet.
P. O. boîte 2027.

30 juil—3m

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans

RUE DU CAMP 54.

27mai—1j

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE...434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.

28 avril—6m—DMarJ

BON QUEYROUZE — OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

AUX MAGASINS BLEUS

Coin Vieille-Levée et Bienville,

Nlle-Orléans.

8 juil, 80—1an

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

133 rue du Canal.

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

Marchandises sèches de Printemps et d'Été,

IMPORTÉS PAR EUX.

A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.

9 mai

Notice de dissolution de société.

LA société existant jusqu'ici entre HENRY DENEGRE, L. O. DESFORGES et JOS. B. WILLIAMS, agent, sous la raison sociale DENEGRE, DESFORGES & Cie, a été dissoute par limitation de temps le 1er juillet 1880, et W. A. BOYLE, coin Gravier et Carondelet, est autorisé à liquider les affaires de la maison.

HENRY DENEGRE,
L. O. DESFORGES,
JOS. B. WILLIAMS, Agent.

N.-O. 1er juillet 1880.

Par suite de la dissolution ci-dessus, les soussignés ont aujourd'hui formé une société en vue de faire le commerce de Charbon en gros et en détail. Leur Bureau est situé au coin des rues Carondelet et Commune. Leur chantier sera établi au No 293 de la rue des Remparts et leur landing au coin de Port et Levée.

Ils sollicitent la continuation du patronage qu'il a accordé à la maison DENEGRE, DESFORGES & Cie.

HENRY DENEGRE,
GABRIEL VILLERE,

Ce dernier autrefois employé dans la maison A. Lambert & Cie

1er août—

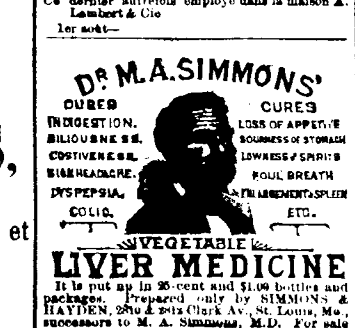

LIVER MEDICINE

It is put up in 25-cent and $1.00 bottles and packages. Prepared only by SIMMONS & HAYDEN, 2810 & 2812 Clark Av., St. Louis, Mo., successors to M. A. Simmons, M.D. For sale by all druggists.

FRED. N. THAYER & Co.

ENTREPOT DE VOITURES.

102 RUE GRAVIER,

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.

Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.

PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.

Une 1an—V&C

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

9mai—1an LEONORA FASS.

E. G. Sander,

Ancienne maison de B. LABORDE,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

BUREAUX ET ECURIES:

94..........Rue des Français..........94

Entre Chartres et Decatur, 3e District.

26 fev—1 an. mar jeu dim.

Mme HONORÉ, sage-femme, et médecin pour dames, 146 St Louis et 191 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les

Hôtels, Sources, etc.

BEERSHEBA SPRINGS

Au sommet des Monts Cumberland.

GRUNDY COUNTY, TENN.

A 2,250 pieds au-dessus du niveau de la mer. Genl. CHAS. E. SMEDES, autrefois de la Nlle-Orléans, propriétaire-directeur.
Col. MATT F. JOHNSON, Washington Co., Miss.

DR A. R. GOURRIER, de la N.-Orléans, médecin-résident, Bureau, 149 rue du Canal. Dr JOS. T. SCOTT, de la N.-O., —à se référer. Conditions: Par jour, $2; par semaine $12; par mois, $40.

Cet hôtel est ouvert depuis le 1er juin. Les fièvres de marais et autres, le choléra et les moustiques y sont inconnus. Tout y est en parfait état et de grandes améliorations ont été faites depuis l'été dernier. Il ne se trouve nulle part d'atmosphère plus pure, ou des eaux (Chalybeate, freestone et de cave) possédant plus de vertus curatives. Musique pendant toute la saison: amusements variés pour les jeunes et les vieux. Beaux chemins, bons chevaux, excellentes voitures. On est à l'hôtel, qui est de 1re classe, comme chez soi. Pas de réduction de prix. Bureau de poste et de télégraphe à l'hôtel même. Transport direct avec un seul changement de car dans les 24 heures. Route la plus courte, la plus rapide et le meilleur marché à une localité quelconque en dehors des atteintes de la fièvre.

CHAS. E. SMEDES & CO.
Propriétaires.

18 juillet—

PENSION PRIVÉE,

193.......RUE ROYALE.......193

Entre St-Louis et Toulouse, Nlle-Orléans.

MADAME TRAPOLIN prévient sa nombreuse clientèle ainsi que les voyageurs, que rien n'a été épargné pour faire de sa maison une des plus confortables de la ville, autant par l'élégance de ses appartements que par le service de sa table. Les voyageurs désirant trouver un chez soi, ne doivent pas manquer de visiter cet établissement qui se trouve au centre du commerce.
Les prix sont des plus modérés.
On sollicite le patronage des personnes de la campagne. 31août—2m

MONTROSS HOUSE,

BILOXI, Miss.

P. J. MONTROSS,

PROPRIÉTAIRE.

OUVERT pour la réception des visiteurs, l'hiver comme l'été.

L'Hôtel est de première classe dans tous ses départements et est situé dans une des places les plus belles et les plus saines des bords du lac, avec une très belle vue du lac et des forêts.

Objets de chasse, de pêche et bateau de première qualité.

Pour plus amples informations, s'adresser à

P. J. MONTROSS,
Propriétaire.

30mai—4 mois.

HOTEL

WEST END.

NOUVEAU LAC.

Le RESTAURANT le plus SOMPTUEUX et le MIEUX TENU sur l'eau. Les METS les plus DELICATS et les plus RARES y seront servis aux prix de la ville.

Bâtisse nouvelle et élégamment meublée. Le public est cordialement invité à la venir examiner.

F. MICHOLET,
Propriétaire.

FRITZ HUPPENBAUER,
Directeur.

28 juillet—3m

MAISON FRAPART.

(Frapart House)

MANDEVILLE, Lne.

CETTE maison, récemment construite, possède tous les agréments des hôtels de premier ordre, faisant face au lac, dans le voisinage de l'endroit le plus ombragé de Mandeville, elle a pour les familles des appartements frais et spacieux. La table est approvisionnée des meilleures choses qui se trouvent sur le marché de la Nouvelle-Orléans. La cuisine est sous la direction d'un maître-queux français de Première classe; des garçons, waiters, polis et intelligents font le service du restaurant. Pas de système de table d'hôte.

Repas servis à toute heure. Ayant en charge les restaurants des vapeurs "New Camelia" et "Héroïne," mes moyens de pourvoir au confort de mes habitués sont incontestables. Quoique possédé par la même personne, la maison et le Jardin de Bière sont deux établissements séparés et bien distincts l'un de l'autre. Le Jardin de Bière est sous la direction exclusive de J. H. Frerich, tandis que la maison est à l'usage exclusif des familles.

1er juil—

CHARLES JACQUES.

Restaurant français,

54 Ouest-Onzième Rue,

Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.

DINER, Table d'Hôte, un dollar: Menu varié tous les jours; Potage, Hors-d'œuvres, Poisson, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromages, Café, Demi bouteille de Vin, Vins fins des meilleurs crus.

Chambres et appartements à louer.

On sollicite le patronage des voyageurs venant de la Louisiane.

13avr

JULES MANAUD,

Marchand de vins et de liqueurs en détail.

No 244 1/2 rue Poydras, coin Rempart

A vendre au détail:

5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B.-P. Bordeaux à	$1 00
Californie Zinfandel No 1	80
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hock	75

Vin pour famille à $2.50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

O. DROUET,

NOTAIRE PUBLIC.

Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

15août—2m

1864 - - Etablissement - - 1864

D. MORIARTY,

Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de cts le gallon. 10 mars—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Astoul Mme	Goüazé Louis
Bessy Charles	Guymet Joseph
Becker Vve Louis	Garday Joseph
Barbiot Mr	Hiegel Mr et Mme
Barbiot Emile	Jacquin Charles Désiré
Biegel Joseph	Jouchaux Simon
Bouvard Mme Vve	Juven Eugène
Beaume Jean	Layaa Jean Pierre
Ballebon Louis	Lechec Arthur
Boiselle Mme Vve	Larmca Mr et Mme Jean
Basset, les époux Agnély	Laborde Gabrielle
Bouches Emile Pierre George	LeBorgne Vincent
	Lefèvre Désiré
Bégué Mr	Lacaze Joseph
Barbassan Jean	Mouren Provensal Vtor.
Roger ou Boyer Augustin	Morizot Louis
Catonet Mme	Montblanc Hrt. Léonard
Cronchet François	Masure Louis
Chapin Gustave	Merts Vve Louis
Coste Vve	Majastre Pierre
Cambray (notaire)	Oger René
Corvaisier Joseph	Pézé Adolphe
Courtiade Eugène	Perpont Ernest Michel
Dumas Mr et Mme Edouard	Peyret Jean
Dufault Mme Vve	Rocques Baptiste
Dumas François E.	Rémond Julien
Ditté Jean Daniel	Renodard Emile
Delacourt Gaston Frédéric Eugène	Riotte Charles Louis
Duc Mme Vve	Satac Jean
Emboulas Gérard	Soulliard Jean Baptiste
Formige Mariette	Stocklen Pierre
Fenillassier Jn. Etienne	Souchet Marie Victoire
Fournal J.	Songeon Gilles
Frémaux Stéphanie	Tournier Joseph
Geetsch Léontine fme. Billard	Taballey née Marcelline Vincent
	Wolf Mme Henri

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des régistres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le 16 Juillet 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE.

17 juillet—

FRANÇOIS DUFRÈCHE,

Successeur de JAMES GIBNEY

Entrepreneur de pompes funèbres.

57 Rue des Champs-Elysées,

Entre Moreau et Chanceivre, Nouvelle-Orléans.

TOUJOURS PRÊTS.

Cercueils Métalliques brévetés,

En acajou et en noyer.

Aussi Cercueils simples.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 14 Septembre 1880.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 14 Septembre 1880.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du

MARDI, 14 Septembre 1880

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N.B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les 2 anciennes Britanniques, et les personnes

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS

DE

MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

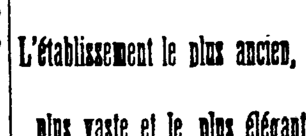

Meubles de salon en Ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de cotonine, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, -- derniers genres.

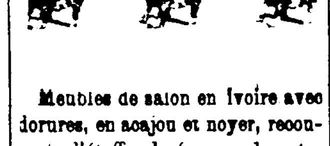

Meubles de chambre à coucher

en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

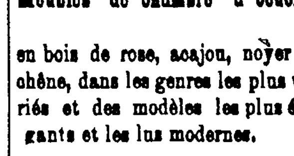

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Orins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et le qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84, 86, 88, 90 & 92

RUE PERDIDO

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Veuve Gilbert Vance vs. George F. Mardon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No ——.—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 septembre 1880, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 11 septembre 1880 à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un grand lot de chapeaux assortis, articles pour modistes, garnitures, plumes, etc., maintenant à mon entrepôt, Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 sept—9,10,11

Mme Cornelia A. Black, Exécutrice Testamentaire vs. Robert Y. Black.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 septembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magasine et Camp, et mesurant cinquante-cinq pieds trois pouces de face à la rue Magasine, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt huit pieds et trois pouces, (au pied américain) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent, le dit lot ou mor eau de terre étant composé de deux certains lots de terre designés par les Nos 3 et 4, sur un certain plan de H. Moellhausen, déposé à l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 41, moins huit pieds pris du lot No 4, sur le côté le plus près de la rue Deuxième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 août—19,26—sept,2,9,16

Mme Ann Cleaves vs. Mme George Schaub Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2201. En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 9 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Premièrement un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, St. Patrick, Sixième et St Denis, mesurant quarante cinq pieds de face à la rue St. Denis par une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinquante pieds et étant formé du lot No vingt neuf et la moitié du lot No trente attenant au lot No vingt neuf, les dits lots Nos vingt neuf et trente sont pleinement décrits sur un certain plan dressé par H. Molihausen architecte en date du 28 février 1846 et déposé pour référence en l'étude de William J. Castell notaire en cette ville, dans le livre de [illegible]

Deuxièmement, un certain lot de terre dans le même District et le même îlet que celui ci-dessus décrit, mesurant dix sept pieds six pouces de face à la dite rue St Denis sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinquante pieds. La dite portion de terre est composée de la moitié plus près de la rue Washington du lot No trente et de deux pieds six pouces du lot attenant au lot No trente et un, les dits lots No trente et trente et un sont désignés comme tels sur un plan dressé par Molihausen.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Au comptant pour un montant suffisant à payer la réclamation du demandeur, soit la somme de quatre cents piastres avec 8 pour cent d'intérêt par an du 18 avril 1880, 5 pour cent sur le dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat et sept piastres frais de copie de l'acte et les frais du susdit procès et les taxes dues sur la propriété.

2. L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence du montant de son enchère le paiement d'un billet de quatre cents piastres en date du 19 avril 1879, payable à deux ans de date avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8sept—8,15,22,29—oct,6,[illegible]

Mme Charlotte Pilet et als. vs. Isaac E. Noyes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville SAMEDI, 9 octobre 1880 à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, St-Charles et Melpomène, formant le coin des rues Prytanée et Melpomène et ayant trente pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de face à la rue Melpomène.

Acquis par le défendeur en cette affaire par achat de Mme Virginie Peebles, veuve de Wm. Sylar, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 19 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1. Au comptant pour payer deux billets due respectivement le 22 juin 1879 et le 22 juin 1880, à savoir: Huit cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 19 juin 1877 moins un crédit de trente piastres payées le 18 octobre 1879, 5 0/0 sur le montant du dit principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, cinq piastres frais de copie de l'acte et les frais du susdit procès et les taxes dues sur la dite propriété.

2. L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets de quatre cents piastres chacun dus séparément le 22 juin 1881 et le 22 juin 1882, avec 8 0/0 d'intérêt par an du 19 juin 1877 etc. les dites obligations devant être garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

3. Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8sept—8,15,22,29—[illegible]

Charles F. Buck vs. Reinhard Kienle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 227. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville SAMEDI, 9 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quarante trois, borné par les rues Apollo, Delachaise, Bacchus et Foucher. Le dit lot est connu comme le lot No dix du dit îlet et mesure vingt neuf pieds neuf pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise au nom du dit Reinhard Kienle par achat d'Auguste Dugue, par un acte passé pardevant J. Bendernagel notaire, le 26 janvier 1867, et par un autre acte passé pardevant le même notaire le 26 février 1874, étant un acte de dissolution de communauté et séparation entre le dit Reinhard Kienle et Mme Christina Kienle (née Wesner) maintenant sa femme divorcée, la dite femme divorcée a transféré et abandonné à Reinhard Kienle tous ses droits sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8sept—8,15,22,29 oct[illegible]

Madame veuve J. H. Smith vs. H. Berkmeyer tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 9 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans cette ville situé dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Casacalvo, Grands Hommes et Congrès. Etant le lot No 4, sur un plan fait par A. de Armas et annexé à un inventaire pris dans la succession de John H. Smith, par Onésiphore Drouet, notaire, le 7 mai 1873, et mesure 40 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur une profondeur entre lignes parallèles de 98 pieds 9 pouces et 1 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8sept—8,15,22,29 Oct 5,9.

S. Gujnault pour l'usage etc., vs. Jules Buisson et als.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,574—En vertu d'un writ de fieri facias adressé au Shérif Civil de la paroisse d'Orléans par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 8 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Félicité, Camp, Ste Marie et Chestnut, désignés par les Nos 16 et 17. Le lot No 16 mesure 27 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Félicité 132 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot No 15, cent trente trois pieds trois pouces trois lignes sur la ligne du lot No 17, vingt deux pieds deux pouces et une ligne sur la ligne du fond qui fait face à une allée de dix pieds de largeur, qui est en usage commun avec les deux lots qui font face à la rue Félicité, et le lot No 17 mesure 27 pieds deux po ces vingt lignes de face à la rue Félicité, cent trente trois pieds deux pouces une ligne sur le côté le plus près de la rue Camp, cent trente trois pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 16, et quarante trois pieds onze pouces six lignes de largeur dans le fond sur la susdite allée qui ouvre sur la rue Chestnut. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en une maison en bois, couverte en ardoises, ayant salon, salle à manger, deux chambres à coucher, galerie en face, sur les côtés et dans le fond, cuisine avec quatre chambres, citerne et deux cabinets, deux citernes, lieux d'aisance, cour en partie pavée, etc.

2. Un lot triangulaire situé dans le même Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Camp, Ste Marie, Nouveau Camp, mesurant à peu près trente trois pieds sur la base et soixante pieds huit pouces de hauteur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 sept—7,14,21,28—oct,5,[illegible]

Henry Leckie vs. John Hogan, Tuteur de Amy Murphy et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans, No. 79.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 septembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, anciennement Duplantier, Magasine, Constance, le dit lot mesure (au pied américain) vingt-neuf pieds, huit pouces trois lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, vingt-neuf pieds neuf pouces et six lignes dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTE DE CONSTABLE.

Bertrand Saloy vs Ernestine Lumhumer, No 124, le même vs La A. Cherot No 123.

DEUXIEME COUR DE VILLE de la Nouvelle-Orléans. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de ville de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au No 130 rue Marais, MERCREDI, 15 septembre 1880, à 11 heures du matin, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Deux lots de meubles et autres articles mobiliers conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus spécifiées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable.

4 sept—

Mark Delehanty et E. Delehanty, sa femme Mme Flora A. Johnson, subrogée, vs. M. B. Titman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 126.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre en mon entrepôt, coin Tchoupitoulas et Toledano, SAMEDI, 11 septembre 1880, à midi, les articles ci-dessous décrits à savoir:

17 Réfrigérateurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus désignée et numérotée.

Conditions: Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.

31août—31—6,11sept.

A. Sickman vs. Cogle & Perkins.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 118.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable E. K. Skinner, juge de la première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'enchère publique, au coin des rues Gravier et Sud Rempart, Premier District de cette ville LUNDI, 13 septembre 1880 à midi.

Le contenu d'un laboratoire de chimie saisi dans la cause ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. MURPHY,
Constable.

3 sept—3, 8, 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James P. Irwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 312. Division —— Attendu que Edmund A. Davis a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feu James P. Irwin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 sept—9 14 19

Succession de Maria Antoinette Freyd

Division ——

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 251—Attendu que Etienne Dubois a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feue Maria Antoinette Freyd décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 sept—1 4 9

Succession de George Ullmayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 201. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Barbara Ullmayer, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 sept—3,7,12

Succession de William Greevy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 268. Division ——. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il y en a pour lesquelles le compte présenté par Richard Y. Hopkins exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 sept—2 7,11

Succession de Thomas S. Hardee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20 — Division —— Attendu que Philip Werlein a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feu Thomas S. Hardee, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

2sept—2 7 11

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henri C. Story.

Elegante et confortable maison de résidence à deux étages recouverte en ardoises, bâtie spécialement pour résidence de famille, Nos 149 et 151 rue Esplanade.

Terrain de valeur pour bâtir faisant face à la rue Amour.

Magasin de valeur en briques, coin Tchoupitoulas et Gravier bien connu comme le Woods House.

VINGT QUATRIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE de l'Etat de la Louisiane, de la Paroisse de St Bernard.

PAR ARMAND SELLE, Encanteur—Bureaux 50 rue Royale—SAMEDI, 2 octobre 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. E. Livaudais, Juge de la Vingt Quatrième Cour de District Judiciaire de l'État de la Louisiane, pour la Paroisse de St. Bernard, en date du 5 août 1880, les propriétés ci-dessous décrites pour le compte de la dite succession.

1. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bons Enfants, maintenant St Claude, Rochers ou Histoire, et Amour maintenant Rempart désigné par la lettre rouge A sur un plan de Arthur de Armas voyer et ingénieur civil, en date du 20 juillet 1869.

Le dit morceau de terre est composé de trois lots ci-après par les lettres noires A, B, C, mesurant au pied américain 91 pieds 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 189 pieds 1 ligne de profondeur sur le côté plus près de la rue Amour ou Rempart et touchant à la propriété du Convent des Sœurs des Ursulines, 133 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue des Bons Enfants, maintenant St Claude, et 92 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent cette bâtisse élégante et solidement construite à deux étages recouverte en ardoises, bâtie spécialement pour résidence de famille et distribuée comme suit: au rez-de-chaussée un corridor, deux grands salons avec devants de cheminées en marbre, un magnifique lustre à gaz, et dans l'aile sur le côté il y a un fumoir avec devant de cheminée en marbre. Au second étage un corridor contenant des armoires fixes au mur, chambre à bain et lieux d'aisances, deux chambres et un cabinet, une chambre à coucher dans l'aile et quatre autres avec un cabinet, ayant toutes des devants de cheminées en marbre et gaz. L'aile de gauche contient une chambre à desservir, une cuisine, un endroit pour couper le bois. Il y a également le gaz dans l'aile droite, au rez-de-chaussée il y a quatre chambres à feu et installations de gaz, cave, chambre pour charbon et bois.

Au second étage il y a quatre chambres et un cabinet avec devants de cheminées en marbre et installations de gaz. Cette aile communique avec le corps principal de logis au moyen d'un escalier en fer. Dans la cour il y a deux grandes cuves, waterworks, et un puits avec une pompe. Le jardin est très large et en outre des fleurs se trouvent des orangers, des pêchers, des figuiers, etc. Il y a dans la cour, près de la dépendance, six lampes à gaz. Les trois glaces françaises ne seront pas comprises dans la vente.

2. Un certain lot de terre situé dans le même îlet en entier avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre rouge B, ou lettre noire D sur le même plan et comme lot No 2 sur le plan original fait par le voyer de la ville en date du 9 avril 1832 et déposé en l'étude de C. Pollock, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot dans le fond est limitrophe à la propriété premièrement décrite ci-dessus et mesure (au pied américain) 37 pieds de face à la rue Amour ou Rempart, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur du côté près Esplanade, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur l'autre côté et borne la propriété de l'Ecole Poirée, et 39 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

Les deux premières propriétés ont été acquises par le défunt de la manière suivante: un tiers de la portion de terre de Félix Labatut par acte pardevant J. Cuvillier, notaire, le 14 octobre 1865 et par un jugement de l'ancienne cour de district de la paroisse St. Bernard en date du 6 septembre 1867, la propriété et communauté existant anciennement entre lui et Mme. Marie Amélie Lesseps, sa femme, décédée avant lui, lui a été adjugée et les deux tiers de B. et N. Story, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 4 avril 1867.

3. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Gravier, Commune et Tchoupitoulas, désigné par le lot No 4 sur un plan dudit îlet, dressé par G. T. Dunbar, anciennement voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire de cette ville, le dit lot formant l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Gravier et mesure (au pied américain) selon un plan de Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, 23 pieds 11 pouces de face à la dite rue Nouvelle-Levée par 76 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Gravier, 68 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, 20 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec la maison en briques à quatre étages, qui s'y trouve construite dessus.

Cette propriété a été acquise par le défunt par donation de feue sa sœur Anne Eliza C. Story, selon acte de partage passé pardevant A. Mazureau (anciennement notaire), le 14 mars 1859.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans à date, portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec les clauses usuelles, la propriété assurée d'après la valeur des améliorations faites et le transfert d'assurance aux parties intéressées et 5 p. 0/0 (honoraires d'avocat) sur le montant des billets en cas de procédures judiciaires en cas de non-paiement à maturité, le tout inclus, intérêt et assurance (au cas où il aurait été payé, par les dites parties intéressées) les frais d'avocat, garantis par le lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix de l'adjudication. Les propriétés premièrement et secondement décrites ont un bail à raison de $60 par mois jusqu'au 30 octobre 1880. La propriété troisièmement décrite a un bail à raison de $125 par mois jusqu'au 30 septembre 1881, et est vendue sujette au dit bail.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 août—29—sept 5, 12, 19, 26—oct 2.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il règlera également toutes les taxes de l'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de choix dans le Premier et le Second District.

Cette belle résidence et emplacement de commerce populaire No 65 rue Royale.

La résidence et magasin en briques à deux étages au coin des rues Hôpital et Royale.

Ce magnifique magasin en briques à trois étages No 67 rue Front, s'étendant jusqu'à la rue Fulton.

Succession de Gilbert Degeorge.

No 41,947—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 2 octobre 1880, à midi, à l'encan, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 juillet 1880 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. Un certain morceau de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, Conti et Bourbon, mesurant 20 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles au pied français, plus ou moins, acquis par feu Gilbert Degeorge le 23 janvier 1866 à l'encan, la vente a été faite le dit jour par Charles Bienvenu alors shérif de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de Henri C. Millaudon vs Mme Marie Agathe Tambourg et son mari No 25 753 du dossier de la dite cour, l'acte de vente inter partes a été enregistré dans le bureau des annotateurs de cette ville, dans le livre 91, folio 49, et dans le bureau du greffier de la dite Deuxième Cour de District dans le livre des Actes N folio 264. Les améliorations comprennent ce magnifique édifice en briques à trois étages, dont le rez-de-chaussée est occupé par un magasin de bijouterie, le deuxième et le troisième étage contenant chacun trois chambres confortables, corridor de chaque côté et cabinet, une cuisine en briques à trois étages contenant six chambres, gaz, cave, hydrant et cabinets à chaque étage. Cette propriété est située dans une des plus belles rues de la ville et réunit en même temps une résidence confortable avec un emplacement d'affaires rémunératif. La susdite propriété porte le numéro municipal No 65 rue Royale et sera vendue sujette à un bail à Frantz & Opitz à raison de sept cent vingt piastres par an, payable mensuellement à savoir $60 par mois et expirant le 31 août 1881.

2. Un certain morceau de terre, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, et mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Royale sur 103 pieds 11 pouces de profondeur et de façade à la rue Hôpital, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. La dite propriété a été acquise par feu Gilbert Degeorge en vertu d'un transfert de propriété à lui fait par Paul E. Théard conformément à un acte fait devant Oscar Drouet, notaire, en date du 7 août 1876. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages dont le rez-de-chaussée est occupé par une grocerie et la partie supérieure comme maison de résidence qui contient 3 grandes chambres, corridor sur le côté et un petit cabinet dans le fond une cuisine en briques à deux étages contenant en tout 5 chambres, cave, hydrant, cour briquetée et lieux d'aisance à chaque étage.

3. Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette désigné par le No 9 sur un plan certifié par Hugh Grant voyer et déposé en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, et mesure 23 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces 1 ligne à la rue Front sur 116 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 8, et 116 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne de division du lot No 10. Cette propriété fut acquise par feu Gilbert Degeorge, par achat de la totalité de la dite propriété de société avec Antoine Degeorge de George et James Lumsden conformément à un acte passé le 30 mai 1866 pardevant A. Mazureau anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent ce grand magasin en briques à trois étages avec voûtes en fer, situé au cœur de la partie commerciale de la ville et offrant tous les avantages pour placement rémunératif.

Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit pour billets des acquéreurs d'avance en coupons datés du jour de la vente et payables à un an de date portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à l'échéance garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue ou le tout comptant au gré des acquéreurs.

Les acquéreurs devront payer à la signature des actes de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1880, et devront faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant O. Drouet, aux frais des acquéreurs.

28 août—28 sept 4 11 18 25 Oct 2

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Daniel Weidner. No 41,892 Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 11 septembre 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1880 les propriétés ci-dessous décrites à savoir.

1. Une certaine moitié d'îlet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 31, bornée par les rues Valence, Prytania, Cadix et Perrier, la dite moitié d'îlet mesure 102 pieds de face à la rue Valence, 300 pieds à la rue Perrier, 100 pieds à la rue Cadix et 300 sur la ligne qui la divise de la autre moitié du dit îlet et composée des lots Nos 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

2. Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District dans l'îlet No 40 compris entre les rues Bordeaux, Valence, Chestnut et Plaquemines, et désignés comme les lots Nos 1, 2, 3 et 4 du dit carré les dits terrains sont adjacents les uns des autres et mesurent chacun 25 pieds de face rue Chestnut par 102 de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Bordeaux.

3. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District, désignées par le No 8, dans le carré No 40 borné par les rues Bordeaux, Chestnut, Plaquemines et Valence, le dit No mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville et désigné par le No 7 dans l'îlet No 40, borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Valence et Plaquemine, le dit lot mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds.

5. Quatre certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le sixième district et l'îlet borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Plaquemines et Valence et désignés par les Nos 23, 24, 25 et 26. Les dits lots se touchent les uns et les autres et mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Valence sur une profondeur de 100 pieds. Le lot No 26 forme l'encoignure des rues Valence et Chestnut.

Conditions: comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant N. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur.

11août—11 14 28 sept 4 11

MAGNIFIQUES PROPRIÉTÉS CONVENABLES SPÉCIALEMENT POUR DES JARDINIERS OU DES HORTICULTEURS

SUCCESSION DE JOHN PETER GAERDNER. No 84—COUR CIVILE PAROISSE D'ORLÉANS.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 2 octobre 1880, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, section B, en date du 24 août 1880, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Neuf terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H et K, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré No 240 borné par les rues Dauphine, Grands-Hommes, Marant, Bourgogne ou Craps et France, et qui sont décrits comme suit, sur le plan annexé à l'inventaire enregistré dans la dite succession, savoir:

Le lot K mesure 44 pieds de face rue Craps sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots D, E, F, G et H mesurent, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face rue Marant, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot A forme le coin des rues Dauphine et Marant et mesure 27 pieds de face rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot B mesure 63 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot C mesure 18 pieds de face rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout à vendre en bloc ou séparément.

Conditions: Comptant.

L'acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais des acquéreurs.

25août—25—1,8,15,22sept—2oct.

PAR CHAS. H. REED.

UNE MAISON DOUBLE A DEUX ETAGES ENCOIGNURES DES RUES QUATRIÈME ET MAGASINS.

UN PETIT COTTAGE SUR LA RUE CONSTANCE, PRÈS LA RUE TROISIÈME.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ SUR LA RUE TROISIÈME PRÈS LA RUE CONSTANCE.

Succession de Louis Fassel—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 46.

PAR CHAS. H. REED, encanteur—No 134 rue Gravier. Il sera vendu à l'encan LUNDI 20 septembre 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile des District, Division C, siégeant en place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite cour, Division E, signé en date du 20 août 1880 les propriétés dans l'affaire ci-dessus, à savoir:

1. UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 59, borné par les rues Magazine, Constance, anciennement Live Oak, Quatrième et Washington, et le dit lot est désigné par le No 1 sur un plan de G. A. Hedden, voyer, daté du 29 novembre 1848 et déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire, et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade de 126 pieds 8 pouces 5 lignes à la rue Quatrième, formant aussi le coin des dites deux rues. Les améliorations comprennent une maison en bois recouverte en ardoises à deux étages et à deux corps de logis à peu près semblables de chaque côté avec les dépendances usuelles et connue par les Nos. 744 et 746 rue Magazine.

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, désigné par le lot R de l'îlet borné par les rues Constance, Magazine Deuxième et Troisième, mesurant 43 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 66 pieds. Ledit lot est formé d'une portion des lots 11 & 12 d'après un plan dudit îlet dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 22 mai 1844. Les améliorations comprennent une petite résidence cottage désignée par le No ——de la rue Constance.

3. UN LOT dans le même îlet que le lot ci-dessus connu par la lettre C du même plan et également formé d'une portion des lots 11 & 12. Le dit lot mesure 19 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième sur une profondeur de 65 pieds. Les améliorations comprennent un cottage avec les dépendances ordinaires désigné par le No 179 de la rue Troisième. Voyez les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant. Un dépôt sera requis sur les lieux. Acte de vente pardevant Jos. Kahn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 sept—21, 24, 28, sept 4, 11, 18, 19.

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de sites pour commerce et de résidences de choix. Le magasin en briques à quatre étages, No 44 de la rue St-Charles immédiatement en face de l'Hôtel St-Charles.

La jolie résidence cottage en bois avec deux terrains, No 338 rue St André entre celles St-Charles et Prytanée.

Deux grands terrains avec bâtisses, rue St-Claude, près de l'église de St Augustin.

Cottage en bois No 256 rue Bienville.

No 8707—Cour de Circuit des Etats Unis pour le District de la Louisiane.

Dans l'affaire de Jos. Larrogue vs la New Orleans Savings Institution.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp, SAMEDI, 18 septembre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis d'Amérique pour le District de la Louisiane, en date du 14 mai 1879 et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Cet emplacement de choix pour commerce, le magasin en briques à 4 étages, No 44 rue St-Charles, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Camp, Commune et Gravier. Le lot mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue St-Charles, 77 pieds 4 pouces sur la ligne de côté vers la rue Gravier, 81 pieds 4 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune, sur une largeur de 22 pieds 2 pouces dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui constituent le magasin en briques à 4 étages No 44 rue St-Charles. Le magasin est loué à bail jusqu'au 30 septembre prochain à M. Frank Wittum à raison de $1500 par an. Au devant de la propriété se trouve un beau verandah en fer, ce qui ajoute au confort et à l'aspect. Il est situé immédiatement en face de l'hôtel St-Charles, ce qui en fait sans exception un emplacement très désirable sur cette rue populaire pour affaires de tous genres.

2. Une résidence cottage en bois No 338 rue St André, avec deux terrains, dans l'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Prytanée et St-Charles mesurant 60 pieds 1 pouce et 10 lignes de face à la rue St-André sur une profondeur de 129 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté de la rue St-Charles, 133 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Prytanée, sur 60 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une résidence confortable cottage en bois à un étage avec 4 chambres dans le corps de logis principal, cuisine et dépendances. Le quartier est bien amélioré et parfaitement convenable, la propriété se trouve entre les deux lignes de chemins de fer des rues St-Charles et Prytanée, à proximité des églises, écoles et marchés. Il en sera donné possession le 1er octobre.

3. Les deux grands terrains et partiellement améliorés désignés par les lots Nos 273 et 275, rue St-Claude, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Tremé, Ursulines et Chemin du Bayou, mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent de vieilles bâtisses en briques et en bois. Il en sera donné livraison immédiatement.

4. Le cottage et magasin en bois à un étage désigné par le No 256 de la rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Villeré et Robertson. Le lot mesure 20 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 130 pieds 5 pouces sur une ligne de côté, et 139 pieds 4 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté. Il en sera donné possession immédiatement.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, et pour le reste un crédit de 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication, et l'acquéreur pourra en outre au comptant les frais d'encanteur pour annonce et vente de la propriété. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

28août—28 et 29 sept 4 5 11 à la vente

Un placement très avantageux.

Dans la maison en briques à trois étages, No 21 rue Dauphine, entre celles Canal et Douane.

Vente positive avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 18 septembre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des parties pour payer un jugement.

La maison en briques à trois étages, centralement située et solidement construite, désignée par le No 21 de la rue Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourbon. Le lot mesure 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, s'étendant dans le fond à une allée commune ouvrant sur la rue Douane. La maison est de construction moderne et contient corridor, salon, chambres richement boisées, salle à manger, cuisine et autres commodités à premier étage. Trois magnifiques appartements, corridor, chambre à bain, chambres sur les galeries au deuxième et troisième étage, cour pavée et citerne, gaz et waterworks. Son élégante devanture, une magnifique verandah en fer. Sa situation centrale et sa proximité aux nombreux attraits de la rue du Canal, en font une maison convenable comme résidence de famille ou pour des hommes de profession. Le bail actuel expire le 30 septembre au taux de $1000 par an, époque à laquelle livraison en sera donnée, le locataire en attendant de garder la maison.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 0/0 par an intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat au cas de procès pour recouvrer le montant des améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées aux porteurs des billets qui en obtiendront. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1880 et celles exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devra payer les frais d'encanteur pour annonces et la commission pour vendre la propriété. Un dépôt de 10 pour cent en sus du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théo Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 août—28 29 Sept. 4 5 11—au 18 sept.

ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY

For the Year Ending on the Thirty first of December 1879

Fire premiums	$278,242 [illegible]	
Marine	59,646 [illegible]	
Inland	45,560 01—	$383,549 16
Less—		
Premiums on risks not terminated	95,243 [illegible]	
Return premiums	13,620 66	
Reinsurance	11,759 24—	$120,622 74
Net earned premiums		$262,926 42
Add		
Received for interest, salvages and rents		31,664 [illegible]
Income		$294,591 00
Deduct—		
Fire losses $72,509 94		
Marine 28,895 20		
Inland 15,316 13—	$116,810 23	
Rebate and commission	41,420 46	
Charitable donations	1,053 46	
State and city taxes and licenses	8,228 01	
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps	6,978 [illegible]	
Gross expenses house office & agencies	34,393 78—	208,883 94
Gross profit		$85,677 0[illegible]
Deduct—		
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend	$33,960 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65—	$85,677 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$106 565 42
U. S. bonds	103,000 00
Real estate, lowest valuation	133,168 26
Notes secured by first mortgage on city properties	97,344 59
Notes secured by pledges of available securities	55,100 00
Notes for premiums	17,470 59
N. O., J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	23,509 00
500 Shares Waterworks Co., at $37 76	18,888 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00
Banks, insurance, Louisiana Ice Co., and other stocks, lowest market value	21,224 30
Premiums in course of collection	64,801 56
due by agents	1,675 97—$652,838 88

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	95,243 44
Unclaimed dividends	6,878 49
Reserved for unadjusted losses	10,000 00
Dividends of December, 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65—$653,8[illegible]

The above statement is a true and correct script from the books of the company.

J. TUYES, Presid.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the above statement of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880.

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS,	CHAS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHAS. LAFITTE,	S. FABIO,
H. GALLY,	[illegible]

Jan 11[illegible]